

COMMUNE DE MONTFERRER

Procès-Verbal

Conseil Municipal du

19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin, à 19 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERRER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Marie GOURGUES, Maire.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 12 juin 2023.

Présents : MM. GOURGUES-TARRE-CASALS-BARRIAC-FAURE-MIAS GUISET-QUINTA-COQUIN-

Absentes excusées : MM. VAN BOXEL-CORDERO-

Mme VAN BOXEL donne procuration à Mme MIAS GUISET.

Mme CORDERO donne procuration à Mme BARRIAC.

Soit 8 membres présents sur un effectif de 10, le quorum est atteint.

Mr TARRE est élu secrétaire de séance.

Additif à l'ordre du jour, à l'unanimité

→ Décision à prendre : 1) Implantation antenne relais : convention

Ordre du Jour :

- 1) Décision modificative
- 2) Personnel : * Compte Epargne Temps
* Heures supplémentaires et complémentaires
- 3) Rénovation du 2^{ème} appartement : réactualisation des tarifs
- 4) Eglise : demande de subvention
- 5) Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse
- 6) Convention nacelle : renouvellement
- 7) Référent déontologue des élus

* * * *

Décision modificative

Monsieur le Maire rappelle que nous avons recruté un agent contractuel pour remplacer l'agent titulaire momentanément indisponible au café. Pour cela, la Commune doit verser une subvention au budget annexe du Café afin de pouvoir absorber cette nouvelle charge salariale. Décision prise à l'unanimité.

➤ **Budget Commune - Section de fonctionnement**

Dépenses

Articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
60633	7 500 €	
657363		7 500 €

➤ **Budget annexe Café - Section de fonctionnement**

Dépenses

Recettes

Articles	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
6413	7 500 €	
757363		7 500 €

**Personnel : Compte Epargne Temps
Heures supplémentaires et complémentaires**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une nouvelle commission de travail pour continuer à mettre en place les modalités du Compte Epargne Temps et des heures supplémentaires et complémentaires.

Rénovation du 2^{ème} appartement : réactualisation des tarifs

Monsieur le Maire informe que les devis établis en 2022 pour la rénovation du 2^{ème} appartement communal font l'objet à ce jour d'une réactualisation des tarifs pour certaines entreprises, à savoir :

➔ **FIC Menuiseries** le montant des anciens devis étaient de 11 903 € HT et la réactualisation s'élève à 13 726,84 € HT.

➔ **IDE CLIM** le montant de l'ancien devis était de 6 705,03 € HT et la réactualisation s'élève à 7 340,52 € HT.

A l'unanimité pour accepter cette réactualisation.

Eglise : demande de subvention

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter des subventions auprès du département et de l'Etat pour les travaux de mise en sécurité du public aux abords Sud de l'église.
A l'unanimité.

**Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la
sécheresse**

La situation de sécheresse est d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département. Dans ce contexte, et afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient avoir des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers.

Notre commune, consciente de ces enjeux et de l'urgence de la situation, s'engage dans cet effort collectif à travers plusieurs actions.

Un référent eau est nommé : Mr André QUINTA. Décisions prises à l'unanimité.

Convention nacelle : renouvellement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la Commune d'Arles/Tech et la Commune de Montferrer pour la mise à disposition du personnel pour intervenir sur l'éclairage public de la commune.

Cette convention a une durée de trois années à compter du 1^{er} septembre 2023. A l'unanimité pour le renouvellement de cette convention.

Référent déontologue des élus

A l'unanimité, il est décidé de nommer Monsieur le Bâtonnier Pierre BECQUE en qualité de référent déontologue des élus et Monsieur le Bâtonnier Bernard de TORRES en qualité de suppléant jusqu'à l'expiration du mandat 2020 - 2026.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Implantation d'une antenne relais : convention

Faisant suite à la décision du Conseil Municipal autorisant l'implantation d'un pylône destiné à accueillir les équipements de 4 opérateurs de téléphonie mobile, Monsieur le Maire expose qu'une convention devra être signée entre la Société Française du Radiotéléphone SFR et la Commune de Montferrer.

Cette convention aura pour objet de définir toutes les modalités entre le propriétaire du terrain (la commune) qui donne en location au preneur (La Société) un emplacement destiné à accueillir des installations de télécommunications qui sera composé des équipements suivants :

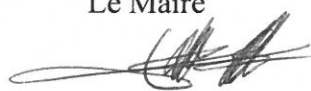
- * un pylône supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens
- * un local technique et / ou des armoires techniques.

A l'unanimité, le Conseil autorise la signature de la convention à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Marie GOURGUES, Maire lève la séance à 21 heures.

Fait à **MONTFERRER** le 22 juin 2023

Le Maire


Jean-Marie GOURGUES



